



## Titre de Sejour Permament 10ans

-----  
Par Luigi

Bonjour Monsieur

Je viens vers vous pour une question que ne taraude?

Je suis citoyen Portugais, je vis en France depuis plus 30 ans

Mon épouse est française, et j'ai deux grandes filles.

Je suis héliciculteur, et j'ai une entreprise d'élevage d'escargots dans les Vosges, j'ai actuellement 60 ans, mon permis de séjour est périmée depuis environ une année, dois je le renouveler? On ne dis qu'il n'est plus obligatoire, dans le site de EU?

Pouvez-vous me guider et me donner les démarches a suivre, et merci pour le temps que vous me accordez et en attendant une réponse de votre part mes salutations distinguées.

Antonio Luis Fernandes Monteiro

monteiroan@orange.fr

-----  
Par Anonymequest2022

Bonjour monsieur,

Concernant les habitants de l'Union Européenne le permis de séjour n'est pas obligatoire donc pas besoin de le renouveler vous êtes en situation régulière. Mais vous avez tout de même le droit de demander une carte résident si vous le souhaitez. Il suffit d'effectuer ces démarches via votre préfecture où vous pouvez également utiliser le site en ligne : mes-démarches-simplifiées.

Vous pouvez également demander l'acquisition de la nationalité française "sous conditions" via le site en ligne : étrangers en France - mes services.

Cordialement,

-----  
Par Luigi

Merci beaucoup.

Cordialement

António Luís Fernandes Monteiro